

ABONNEMENTS

Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 2 avril 1884

QUESTIONS DU JOUR

Le Free Press d'hier soir publie, et la dépêche en a été envoyée aux journaux, que M. Landry, député de Montmagny, était poursuivi pour avoir siégé et voté en parlement en contravention avec l'acte de l'indépendance du parlement.

En confirmant les jugements rendus en cour Supérieure dans les causes de Berthier et Mégantic le juge en chef de la cour Suprême a déclaré que lorsqu'il y avait doute sur certains points, l'opinion du juge en première instance devait être respectée.

LES ESTIMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les estimations supplémentaires 1883-84 s'élèvent à la somme de \$1,763,027 25. On y trouve une somme de \$16,000 pour payer l'augmentation des dépenses dans la publication des débats l'an dernier; \$19,500 pour l'embranchement de chemin de fer à Fraserville; \$230,000 pour l'embranchement Saint Charles; \$16,000 pour une salle d'exercices militaires à Montréal; \$100,000 pour de nouveaux édifices parlementaires à Winnipeg; \$24,200 pour éclairage des édifices d'une partie des édifices du parlement à la lumière électrique; \$5,000 pour règlement final des réclamations de M. Beemer en rapport avec la construction des portes St-Louis et Kent, Québec; \$56,222 pour payer les réclamations du gouvernement de l'île du Prince Edouard en rapport avec la construction et l'entretien de certains quais sur l'île; \$40,000 pour le havre de Toronto; \$70,000 pour compléter le paiement de la police à cheval pour l'année; \$30,000 pour payer les dépenses d'une expédition sur la baie d'Hudson dans le but de voir si la navigation en est praticable comme route commerciale; \$5,000 pour publication de certains travaux de la Société Royale.

On trouve encore pour payer de vieilles dettes les sommes suivantes :

tes : A. M. L. W. Marchand, avocat, pour services professionnels rendus en 1857-58-59 au sujet d'arbitrage concernant le canal Beauharnois, \$1,207; et pour compensation additionnelle à M. Calvert Vaux pour plans d'embellissement du parterre du parlement, \$500. La construction de l'édifice temporaire pour le département des postes dans la cour des bâtiments de l'ouest a coûté \$1,805.

LA FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES

La Chambre a discuté longuement, jeudi dernier et hier, le bill de l'honorable M. Costigan sur la falsification des substances alimentaires. M. le docteur Lesage a fait à ce sujet un discours très pratique qui a jeté beaucoup de lumière sur la question.

M. le docteur Lesage a dit que les matières minérales ajoutées au froment étaient surtout l'alun, le plâtre, la craie, la poudre de silice. La chimie peut, au moyen de réactifs, reconnaître la fraude et mettre les populations en garde contre les farines adulterées.

Il aurait été trop long d'entrer dans tous les détails des maladies et des adulterations de la farine, et M. Lesage n'a cité que les principales, pour démontrer comme les germes de mort sont répandus partout au tour de nous, sans que nous puissions y attacher l'importance que ce sujet mérite. Nous avons nos inspecteurs de farines, mais leurs procédés d'investigation ne sont pas suffisants au point de vue de la protection publique; ils n'ont pas les connaissances scientifiques voulues pour remplir pratiquement leur position. Car, quand il s'agit pour eux de se prononcer sur la qualité d'une certaine quantité de farine, ils en examinent un échantillon et ils déclarent qu'elle est de première, deuxième ou troisième qualité, sans recourir aux moyens de la chimie et la microscopie offrent pour déterminer efficacement la qualité des farines.

Le microscope seul dans bien des cas, et la chimie avec ses réactifs dans d'autres, peuvent seuls donner satisfaction et confiance au public, surtout quand il s'agit de farine de seconde qualité qui, vu son prix plus modique, est la nourriture du pauvre qui s'empoisonne ainsi à bon marché, quand on aurait dû plutôt les retrancher du commerce comme aliment pouvant être nuisible à la santé. Ces échantillons de farine devraient toujours subir l'épreuve de l'analyse pour constater la nature de la détérioration.

Quant aux viandes, que d'empoisonnements sont survenus par la consommation d'une viande malsaine, provenant d'animaux morts de maladies graves et offerts clandestinement en vente sur nos marchés et si propres à semer la mort et la maladie dans les familles, immédiatement après un repas joyeux, trop heureux souvent quand une seule victime sert d'hécatombe pour le reste des convives.

Nous avons même dans le commerce certaines substances qui jouissent d'une grande considération dans la diète des malades, et que suivant M. Lesage l'on devrait faire disparaître. Ces produits ne doivent leur vogue qu'à l'abus de la réputation d'un grand nom qui a servi à lancer l'industrie des extraits de viandes qui ont été préparés pour utiliser les viandes

qui se perdent en si grande quantité dans les transports. On présente au public ces extraits comme aliments utiles pouvant remplacer la viande en nature, mais ils ne représentent que du bouillon concentré privé de la gélatine et du corps gras, et d'après M. Provost, médecin de l'hôpital Lariboisière, l'Extrait de Leibig pris à forte dose constitue un poison.

Tous ces faits et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici doivent donc attirer la sollicitude et la vigilance des législateurs qui devraient prendre tous les moyens possibles pour prévenir les nombreuses maladies et les mortalités fréquentes provenant du commerce des viandes, source d'autant plus dangereuse, que son usage est si répandu partout, et que trop souvent on regarde plutôt le prix que la qualité.

Nous félicitons M. Lesage sur le succès qu'il a obtenu en prononçant le discours dont nous tirons cet article.

ECHOS DU PARLEMENT

Sir Charles Tupper a donné avis d'un bill amendant l'acte refondu des chemins de fer 1879 et des actes qui l'amendent.

A la réunion du comité des privilèges et élections, hier, une motion de M. Mills déclarant que sir Charles Tupper avait perdu droit à son siège a été rejetée par 16 voix contre 9. Le comité a ensuite approuvé le bill légalisant la position de sir Charles, et fera rapport à la Chambre.

Sir John A. Macdonald a donné avis, hier soir, qu'il proposerait, mardi prochain, la résolution suivante : Qu'il est expédient de modifier l'acte des licences 1883 sur plusieurs points, spécialement concernant le temps accordé pour produire les demandes de licences, la nomination des commissaires et les procédures légales et amendes.

Toute la séance d'hier après-midi et une partie de celle du soir a été employée à discuter le bill de M. Costigan, intitulé : "Acte pour empêcher la falsification des substances alimentaires et des drogues." MM. Mills et Casey ont prétendu que cette loi tombait sous la juridiction des législatures provinciales. Sir John leur a répondu que c'était une question de commerce et que le parlement fédéral avait droit de légiférer afin que les substances alimentaires pour la consommation comme pour l'exportation ne soient pas falsifiées.

A dix heures la chambre s'est formée en comité des subsides et a voté les crédits pour le département des chemins de fer, et autres, et s'est ajourné à une heure quarante minutes ce matin.

On annonce la mort du révérend M. Cadigan, arrivée à Ouslow, comté de Pontiac. M. Cadigan a été pendant deux années attaché à l'évêché d'Ottawa.

Son corps a été amené aujourd'hui à Ottawa, et ses funérailles auront lieu demain matin à la Basilique.

LES PRIX DU MARCHÉ

Les œufs se vendaient 22 cents la douzaine, ce matin, sur le marché, et le beurre 19 cents la livre, en tinettes. Il n'y a pas de changement dans les prix de la farine. Le bœuf est à \$9 du cent livres.

B. G. Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.
Changement de programme toutes les semaines.
REPRESENTATION :
Dans l'après-midi à 2.30 hrs. EXCEPTÉ LES LUNDIS
Le soir à 8 heures.
Admission, 10 C. nts.
Sièges réservés, 10 Cts. extra.

ARROSAGE DES RUES

Le comité de l'aqueduc a recommandé au Conseil d'adopter les arrangements pour l'année courante.
1. Que le prix payé pour l'arrosage des rues n'excédant pas la somme de cinq cents par pied de front.
2. Que les rues suivantes seront définies par règlement municipal comme étant les rues et sections sur lesquelles l'arrosage se fera, à moins que la majorité des contribuables ne présentent à l'encontre des pétitions au greffier de la cité, d'ici au Mardi 15 Avril 1884.

Economie de 35 pour Cent

En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mauvaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau.
Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre.
Conditions de vente : Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Rue Wellington—Du pont Dufferin à la rue Commissionner.
Rue Queen West—de la rue Wellington à la rue Broad.
Rue Duke—de la rue Queen à la rue Bridge.
Rue Broad—de l'Aqueduc au pont Suspendu.
Rue Middle—de la rue Bridge à la rue River.
Rue Sparks—du pont des Sapeurs à la rue Lyon.

GRANDE VARIÉTÉ DE Cages pour Oiseaux
E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES DE BUVETTES ET MAGASINS DE LIQUEURS.
Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que telles demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.

JOHN O'REILLY, Inspecteur des licences.
Ottawa, 17 mars 1884.

ROBES DE BUFFLES !

Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans l'avenue d'Arcan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.
Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 35 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Écartereur.

Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meubles, Menuisier, N. 530, Rue St-Jacques à Ottawa.
M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.
Construction et réparation de Maisons
Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
1er Oct. 1883

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'article 34, du chapitre 107, des Statuts révisés de l'Ontario, tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession de feu J. Fabien Gingras, en son vivant du village d'Archville, dans le comté de Carleton, Trésorier français à la Chambre des Communes, de côté le, ou vers le sixième jour de Février, A. D. 1884, devront transmettre à M. A. Gobeil du ministère des Travaux publics à Ottawa, le ou avant le quinzième jour d'avril prochain, un état indiquant leurs noms et adresses, avec le détail complet et la preuve de leurs réclamations, tant de la dite succession et les pièces, s'il y en a, établissant ces réclamations, et que après le dit quinzième jour d'avril prochain, les exécuteurs soussignés procéderont à l'administration de la succession du dit feu J. Fabien Gingras, et à en distribuer l'actif à ceux qui y ont droit en ne prenant en considération que les réclamations dont ils auront alors reçu avis, et que les dits exécuteurs ne seront pas responsables pour le tout ou partie de l'actif de la dite succession envers aucune personnes qui ne leur auront pas donné avis de leurs réclamations lors de la dite distribution.
Daté à Ottawa, ce 15 mars, A. D. 1884
PHILOMÈNE GINGRAS, T. G. COURSOULLES, A. GOBEL.
Exécuteurs testamentaires de feu J. F. Gingras.
4 ins 1 fs

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (pour usage de vestique) Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wheeler et Wilson.
(Machines à Coudre pour fabrication)
Wenzel D et F.
Singer de Wilson No. 2.
Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le brai dur.
Machines de Jones à rapiécer pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOULLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le Bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.
B. P.—Boîte 65.
24 Fév. 1883